



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du jeudi 22 juin 2017

Lieu : Mairie de Saint-Paul-en-Chablais

Date : le 22 juin 2017 à 20h15

Date de convocation : le 16 juin 2017

Président de séance : Bruno GILLET, Maire

Secrétaire de séance : Mathilde DUFOUR

Présents (11) :

Bruno GILLET, Max MICHOU, Marie-Françoise PAUTHIER (pouvoir de Marie-Claire DUCRET), Thierry LAURANT, Claude GALLAY (pouvoir de Bertrand BECHET), Mathilde DUFOUR, Christophe TRINCAT (pouvoir de Rudy VESIN), Annie PIECHUR, Philippe GILLET, Patrice CHEVALLAY, Hervé VAN COMPERNOL.

Absents excusés (6) : Rudy VESIN (pouvoir à Christophe TRINCAT), Elisabeth BLANC MEOT, Marie-Claire DUCRET (pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER), Nathalie LACROIX, Bertrand BECHET (pouvoir à Claude GALLAY), Joelle LE JEUNE

Absents (2) : Dominique CHAPEL, Gérard VEZIN

M. le Maire en son nom et nom du Conseil Municipal présente toutes ses condoléances à la famille de Mathilde suite au décès de son grand-père Yves.

M. le Maire tient également à présenter toutes ses félicitations à l'adjoint en charge des finances, Bertrand qu'il a eu le plaisir de marier avec Audrey en présence de plusieurs adjoints et conseillers.

M. le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur mobilisation au cours de ces derniers mois en raison des élections et des primaires.

M. le Maire rappelle les différentes décisions prises lors du Conseil Municipal du 4 mai dernier.

Sans remarque ni observation, le Conseil Municipal, par 14 POUR, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 4 mai 2017.

I – SIVOM : dissolution comptable de la structure

M. le Maire rappelle que le Sivom créé au début des années 80 a beaucoup œuvré pour l'ensemble des communes du Pays de Gavot.

Depuis 6 ans, la structure a vu son action se ralentir en raison de sa dissolution annoncée.

M. le Maire rappelle que la dissolution du Sivom a été prononcée par le Préfet le 31 décembre 2016, entraînant la signature de 6 conventions entre les communes du plateau de Gavot pour permettre la continuité des services tels que Temps Libres 2222, la bibliothèque mais également l'entretien du matériel et des équipements (terrain synthétique, balayeuse, chapiteaux...).

Le Sivom a été un outils remarquable de mutualisation avant l'heure.

Il convient maintenant de dissoudre comptablement ce syndicat et de procéder aux transferts des biens.

M. le Maire précise que cette liquidation doit être prise à l'UNANIMITE des communes membres, faute de quoi, le Préfet nommera un liquidateur qui annulera tous les accords pris antérieurement et procédera lui-même à la répartition des biens.

Les élus font part de leur désaccord sur le transfert à la commune de Saint Paul du parking du collège qui sert exclusivement à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Pays d'Evian : ce parking sert principalement pour le transport scolaire mais aussi pour la découverte des marais du Maravant, inscrits au Géoparc et dont l'entretien relève de la CCPEVA, pour le gymnase, géré également par la CCPEVA et le VTT dont le siège social est au Sivom, passant de ce fait à la CCPEVA.

Les élus s'étonnent que dans un souci de cohérence ce parking comme les parking des collèges ne relèvent pas de la Communauté de Communes et demandent au maire d'insister en ce sens.

M. le Maire informe que la Présidente de la CCPEVA et Vice-Présidente du Conseil Départemental nous fait savoir qu'elle s'engage à soutenir la commune de Saint Paul dans la réalisation des travaux nécessaires au parking. Il précise qu'une convention a été remise à l'ensemble des communes du plateau pour le financement de l'entretien de ce parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, soucieux de ne pas remettre en cause les accords passés avec les communes du Pays de Gavot, par

4 ABSTENTIONS 0 CONTRE 10 POUR

APPROUVE la liquidation et la répartition.

II – Approbation des statuts de la

Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance :

M. le Maire rappelle que les statuts ont été transmis aux élus avec la convocation.

Les élus ont lu attentivement l'ensemble des statuts proposés par la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

Plusieurs points sont évoqués :

- Les élus sont informés de la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles itinérant sur la CCPEVA. Des permanences seront organisées 1 fois par mois dans les communes pour organiser des activités avec les enfants et assistantes maternelles, pour recevoir les parents comme les assistantes maternelles afin de les aider dans la rédaction des contrats ou pour toutes questions portant sur l'accueil des enfants.

La CCPEVA sollicite une salle pour l'organisation des permanences sur Saint Paul.

Il est proposé à l'UNANIMITE la mise à disposition gracieuse de la salle DELALEX, sous réserve que la CCPEVA maintienne également la mise à disposition gracieuse de ses locaux pour TL 2222 et l'ADMR.

- **ADMR** : M. le Maire informe que le Président de l'ADMR du Pays de Gavot recherche des bénévoles pour la gestion de l'association qui demande beaucoup de temps.

Ce système associatif est à bout de souffle malgré le travail fourni par l'ensemble des bénévoles. La professionnalisation de la partie administrative serait peut-être une solution : les élus sont invités à participer ou à encourager les habitants à devenir membres du CA.

Concernant les statuts de la CCPEVA :

La discussion porte sur plusieurs compétences :

- **La compétence tourisme** : celle-ci ne comporte pas la prise en compte des équipements touristiques, ce qui risque de limiter à terme l'offre touristique, les communes à titre individuel n'ayant pas les finances nécessaires pour des investissements.

Sur l'organisation touristique à mettre en œuvre : la nouvelle organisation se caractérise par la mise en place de *bureaux d'information* à la charge désormais de la CCPEVA : pour le client, le touriste pas de changement !

Cette discussion se prolonge sur les dossiers portés antérieurement par la CCVA : la gendarmerie, la perception d'Abondance et les équipements tels que les « via ferrata » : s'il est normal que ces installations soient à l'avenir prises en charges par l'intercommunalité, celle-ci devrait aussi prendre en charge complètement le VTT et pourquoi pas la gestion d'équipement servant à plusieurs communes comme la plage de la Beunaz...

- **Agriculture et économie** : les membres du Conseil rappellent que les bâtiments des fruitières dans un passé récent ont été repris par les communes ; ils réaffirment leur volonté de soutenir l'agriculture et soutiendront tout projet permettant aux fruitières de Vinzier et Féternes de présenter un **magasin commun** de vente mettant en valeur toute la production laitière ; ils disent qu'il est nécessaire que la Communauté de Communes participe au financement d'un projet de fruitière pour autant que les adhérents de cette coopérative s'engagent par les retenues au financement du projet.

Le méthaniseur est un exemple de réussite : l'avis des agriculteurs qui se sont engagés à long terme dans ce projet doit être pris en compte et sur la lancée de cette réussite, il convient de travailler sur un projet qui soit fédérateur, élaboré en collaboration avec les 2 fruitières.

Après discussions sur la lecture des statuts qui ne prennent pas en compte :

- Le parking du collège du Gavot servant exclusivement à l'exercice des compétences de l'intercommunalité (transport scolaire, marais, gymnase, VTT...) et de la plage de la Beunaz
- Mais qui ont inscrit le financement de la réalisation de la gendarmerie d'Abondance, l'entretien du bâtiment de la perception d'Abondance, des via ferrata....

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- de reporter sa décision au conseil du mois de juillet.
- de faire un courrier à la présidente de la CCPEVA et aux membres du conseil communautaire pour ces points de désaccord relevant des articles ci-dessous :

9-3) *construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaires et d'équipement de l'enseignement préélémentaire d'intérêt communautaire*

Les élus demandent que soit intégré l'entretien du parcours trial du VVT : la CCPEVA étant chargée déjà des parcours VTT, des locaux abritant cette activité...

10) *Réalisation et gestion du bâtiment de la fruitière de Vinzier*

Les élus souhaitent un « objet plus large » que la désignation exclusive de la fruitière : cela pouvant être une structure destinée à la promotion ou à la vente des produits agricoles, émanant d'un consensus des agriculteurs en activité, lesquels s'engageant de façon ferme dans la durée afin que la CCPEVA ne se retrouve pas avec un bâtiment vide dans les 6 prochaines années en raison des départs en retraite ou autre.

III – FPIC - approbation de la répartition

M. le Maire informe que la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance a décidé à l'unanimité d'appliquer le régime dérogatoire libre et de prendre en charge 19 % de la part du prélèvement dû par la commune dans le cadre du Fond de Péréquation Intercommunal et Communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE le régime dérogatoire libre et la nouvelle répartition du FPIC pour 2017.

IV – Scolaire : organisation de la rentrée 2017

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le ministre de l'éducation nationale souhaite par décret donner la possibilité aux communes et conseils d'écoles de revenir à la semaine de 4 jours.

Il tient à préciser qu'à ce jour le décret n'est toujours pas signé.

Les parents, enseignants et membres de la commission vie scolaire ont fait savoir qu'ils souhaitaient si l'occasion se présentait revenir dès 2017 à la journée de 4 jours.

- ✓ 80 % des familles de l'école du Chef-Lieu
- ✓ 100 % de celles de l'école des Faverges

Afin de rester fidèle à la volonté des parents, la commission vie scolaire et les délégués des parents ont décidé de maintenir leur demande de modification d'organisation de la semaine d'école dès 2017 auprès du Directeur Académique.

Pour cela, un questionnaire conjoint a été transmis aux parents du Chef-Lieu pour déterminer les horaires sachant que la pause méridienne de 2h15 sera conservée.

- ↳ 72 % des familles ont répondu
 - ✓ 37 % : pour une organisation 8h15 – 11h30 et 13h45 - 16h30
 - ✓ 51 % : pour une organisation 8h30 – 11h30 et 13h45 - 16h45
 - ✓ 10 % : pour la diminution des vacances scolaires
 - ✓ 02 % : sans avis

La commune, comme les enseignants et parents ont conscience que la modification est soumise :

1. à la signature du décret avant fin juin
2. à l'accord de Directeur Académique

Néanmoins, en raison du peu d'impact pour la commune, les élus et les conseils d'écoles sont prêts au retour à 4 jours au cas où ses deux conditions seraient réunies.

Le Conseil Municipal, par :

1 ABSTENTION 0 CONTRE 13 POUR

Propose de transmettre pour avis au Directeur Académique l'organisation souhaitée par la majorité des parents sous réserve d'un consensus avec les conseils d'écoles à savoir :

Dès 2017 passage à 4 jours lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires :

- Ecole des Faverges : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30
- Ecole du Chef-Lieu : 8h30 – 11h30 et 13h45 – 16h45

V – Rapport des commissions

1. animations

- **Marchés du dimanche matin**

Les marchés ont bien démarré avec une bonne fréquentation certainement due en partie aux élections.

Il est rappelé que les marchés seront animés à partir du 2 juillet prochain et jusqu'au 3 septembre 2017.

- **Feux d'artifices**

Cette année les feux auront lieu le samedi 15 juillet afin de ne pas être en concurrence avec les communes voisines et une meilleure répartition de la présence des pompiers avec Bernex.

L'APE ne pouvant pas tenir les stands vente des lampions et maquillage, la commission a fait appel à TL 2222 qui doit donner réponse.

La présidente de la commission tient à souligner la disponibilité de l'association TL 2222 qui répond toujours présente aux sollicitations de la commission animations.

- **Exposition des artistes locaux**

17 artistes présents lors de la réunion de préparation.

Du 18 juillet au 11 août se sont les œuvres d'une vingtaine d'artistes qui seront exposées au Château de Blonay.

A cette occasion se tiendra un concours avec thème « le bestiaire alpin. »

Nouveauté pour cette nouvelle édition : les exposants ont décidé d'allonger l'amplitude horaire d'ouverture le week-end et accueilleront dorénavant le public de 10h à 17h.

Les visiteurs auront également la possibilité de regarder les artistes réaliser des œuvres sur place.

Pour 2018 le thème du concours dont l'intitulé exact reste à trouver se fera autour des d'objets anciens et d'autrefois.

- **Fête de printemps**

Bilan très positif que se soit en terme d'organisation, de relation avec la musique, et de fréquentation.

- **Festival des musiques**

M. le Maire rend compte de la réunion avec le Président de la Fédération, deux membres de l'Echo de Gavot et Marie-Françoise PAUTHIER concernant le report du festival initialement prévu sur Saint Paul en 2018.

Les solutions :

1. Echanger les dates avec la commune de Veigy
2. Organisation sur Bernex en mutualisant les moyens et les musiques de Bernex et Saint Paul

M. le Maire rappelle que ce festival doit être une réussite pour la musique comme pour Saint Paul, les contraintes de stationnement et d'emplacement de chapiteaux sont réelles.

Un contact sera pris avec la commune de Veigy pour discuter de la modification du programme.

2. Travaux

- **Carrefour de la Forge cheminement piétonnier**

Les travaux du carrefour sont terminés.

Deux problèmes sont à régler

- Les voitures arrivant dans le sens Bernex Saint Paul et souhaitant remonter sur la chaumière utilisent la voie de gauche.
Mettre un sens interdit sur la voie de gauche.
- Les voitures qui descendent de la chaumière et souhaitant se rendre sur Evian ne respectent pas l'interdiction de tourner à gauche signalé vers les bacs ordures ménagères.
Déplacer le panneau plus près du carrefour pour une meilleure visibilité.

Les élus doivent se prononcer maintenant sur la protection du chemin piétonnier.

Plusieurs propositions sont proposées :

- Mur béton
- Barrière bois
- Chasses roues

Afin de prendre en compte, la sécurité des piétons, les normes en vigueur, l'esthétisme en entrée de Chef-Lieu, la circulation des poids lourds, des engins agricoles et le coût.

La solution retenue est la pose de chasses roues d'une hauteur de 20 cm.

M. le Maire informe le conseil qu'une demande a été faite auprès du Conseil Départemental pour une modification du programme 2017 des enrobés de la commune, pour la réalisation de la route allant du cimetière au carrefour de la forge au lieu du secteur de Champ Querbay en bon état.

Ceux-ci ont donné un accord de principe sous réserve que les eaux pluviales provenant du parking des commerces sont effectuées.

La commune est en attente d'une réponse aux demandes de rendez-vous.

- **Chez Potruz – réfection de route**

Dans le cadre du programme de réfection des voies communales un chiffrage de la route de Chez Potruz a été réalisé.

3 zones ont été identifiées :

1. Limite Neuvecelle : 21 564.40 €
2. Secteur vers le paysagiste : 6 771.20 €
3. Haut de chez potruz : 9 02.80 €

La commission travaux propose de réaliser la zone 1 sur la partie la plus endommagée.

M. le Maire précise que compte tenue des finances de la commune qu'il souhaiterait que la priorité soit donnée à la valorisation des voies prioritaires (entrées de village, route à forte circulation).

Il précise que l'accès à cette route sera limité aux véhicules de tourisme et motos : un car de 50 enfants a été surpris à remonter cette route pentue !

M. MICHOUUD rappelle que la commune a lancé depuis ces dernières années un programme de réfection des routes qui permet de diminuer le coût d'entretien réalisé chaque année.

- **Accident chez Bouchex**

Une enfant s'est faite renversée chez Bouchex.

Les parents ont fait une demande de pose de panneaux 30 ou de ralentisseurs et sollicite un rendez-vous.

Le maire demande aux parents de sensibiliser les enfants sur les dangers des voies publiques : vélos, ballons et autres jeux doivent s'effectuer dans les cours privées et non sur les routes.

3. Urbanisme

- M. ROYNARD et Mme FRANCHI
1006 route des Grands Prés
Modification des volets battants en volets roulants

- M. GILLET Philippe
376 Place
Construction d'un garage pour deux voitures

- M. LE LAMER Guillaume
La fin sur le devant – rue des Bassins
Construction d'une maison d'habitation

- M. NEUVILLE Paolo et SCHEID Rosalie
73 chemin du Champs des Grives
Modification de façades – démolition / reconstruction abri voiture et jardin

- M. HOURTOULE Jean
411 route des Mollards
Extension d'une maison existante et création d'un second garage

- M. CHARLES Noël
ZA la Créto
Construction d'un bâtiment industriel

VI – Affaires diverses

1. Plage de la Beunaz

M. le Maire présente les constats et orientations établis par le cabinet d'étude sur le repositionnement de la Plage : la clientèle a beaucoup évolué, les plages du Léman se montrent attractives et gratuites ; le lac, à 1000 m d'altitude est vite froid ; la mairie ne dispose guère d'espace et en raison de la loi Montagne, les possibilités d'aménagement sont limitées.

Constat : la plage nécessite de gros travaux pour repositionner les vestiaire, le restaurant, les activités qui doivent élargir la saison.

La commune se heurte au financement de ces travaux d'envergure mais la réalisation d'un nouveau restaurant mis en délégation constitue une partie des pistes à poursuivre.

Prochain conseil municipal le 20 juillet 2017 à 20h15

Fin de séance annoncée à 23h40

Le Maire,
Bruno GILLET

